



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 17 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 10/03/2025.

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Arnaud DE BELINAY, Frédéric FAGES, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTI, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Marie-Claude DEPONT (Pouvoir à Martine ANTUNES), Carl HOLGADO-ROTAMERO (Pouvoir à Jean-François DABILLY), Patrick LEDOUX (Pouvoir à André GUIGNARD), Nicolas MOINE (Pouvoir à Dominique CHAINE).

Etaient absents et non représentés : Marie-Paule TIFFAULT

Secrétaire de séance : Paulette POUPIN.

2025-18 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - SRD.

L'article L. 2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques (CG3P) dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

En l'occurrence, l'article R.2333-105 du CGCT, précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (SRD à 100% à Thuré).

Ce calcul s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au bulletin officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement.

En 2024, le coefficient index ingénierie est de 1.5770. La population totale est de 2 953 habitants.

Le montant de la redevance est de 516€

086-218602720-20250317-2025_18_1-DE
Reçu le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** le versement de la redevance d'occupation du domaine public par SRD.

Votants	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le **18 MARS 2025**

Le Maire
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20250317-2025_18_1-DE
Reçu le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025